



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics et
Ressources Internes
Affaire suivie par Madame Frédérique VARLET

NOMENCLATURE : 09-01

**DECISION PORTANT REPRISE DE CONCESSIONS
ET DE COLUMBARIUMS CINQUANTENAIRES,
TRENTENAIRES ET TEMPORAIRES DE QUINZE ANS
AUX CIMETIÈRES EST, NORD, OUEST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20251118-DEC_2025_360-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2025

Décision n° 2025-360

Le Maire de la Ville de LENS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213 - 9, L.2223 -15,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant application des dispositions de l'article 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2022 portant création d'un nouvel ossuaire au cimetière Est,

Vu l'arrêté municipal n° 2008-944 du 13 juin 2008 fixant le règlement des cimetières, modifié par l'arrêté n° 2010-2126 du 27 octobre 2010,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu la décision n°2023-15 du 12/01/2023 portant désaffectation des concessions et des cases de columbariums cinquantenaires acquises du 1^{er} janvier 1973 au 31 décembre 1973, trentenaires acquises du 1^{er} janvier 1993 au 31 décembre 1993 et temporaires de quinze ans acquises du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 aux cimetières EST à SALLAUMINES et OUEST et NORD à LENS,

Considérant que le délai de deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle les terrains ou les cases de columbarium ont été concédés est arrivé à expiration,

Considérant que les recherches concernant les ayants cause sont restées vaines, ou que les concessionnaires ou les héritiers ont manifesté leur intention de ne pas renouveler les concessions,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les concessions et cases de columbarium cinquantenaires, trentenaires et temporaires suivantes sont considérées comme en état de reprise :

Cimetière EST :

Section D - n°150	échéance le 14.02.2023 dévolue à Mme FINET Léona veuve BERNARD.
Section D - n°175	échéance le 31.03.2023 dévolue à Mme MARY Marcelle veuve HOLLEBECQUE.
Section D - n°204	échéance le 08.04.2023 dévolue à M. GIRARD Léon.
Section D - n°223B	échéance le 09.11.2023 dévolue à Mme BOURDON Malvina veuve BRUYERE.
Section F - n° 174	échéance le 11.02.2010 dévolue à M. DECOSTER Robert.
Section F - n°309	échéance le 03.04.2023 dévolue à M. CANIVET Henri.
Section F - n°313	échéance le 25.05.2023 dévolue à M. JACQUART Dominique.
Section F1 - n°50	échéance le 26.07.2023 dévolue à Mme BEHAN Elisabeth.
Section F2 - n°202	échéance le 03.01.2023 dévolue à Mme PATTE Laure veuve PETIT.
Section H - n°24	échéance le 25.07.2023 dévolue à Mme ZIEBA Rosalie veuve OLBORSKI.
Section H - n°41	échéance le 17.12.2023 dévolue à M. COQUEREL René.
Section H - n°211	échéance le 27.08.2023 dévolue à Mme CALLEWAERT Anne-Marie.
Section H - n°228 LANTOINE.	échéance le 15.06.2023 dévolue à Mme CAMINADE Antoinette veuve
Section H - n°252	échéance le 17.04.2023 dévolue à M. DEMASSIET Edouard.
Section H - n°386	échéance le 25.10.2011 dévolue à M. TAMAS François.
Section H2 - n°293	échéance le 19.10.2023 dévolue à Mme WALLET Giselle veuve CARRE.
Col. 2.1.2.	échéance le 13.11.2021 dévolue à Mme BEHARELLE Camille.
Col. 2.2.2.	échéance le 11.05.2023 dévolue à Mme MONIEZ Charline.
Col. 5.2.6	échéance le 24.11.2018 dévolue à Mme LELIEVRE Huguette épouse THUILLEZ.

Cimetière OUEST :

Section A1 - n°4	échéance le 15.02.2023 dévolue à Mme VAILLANT Céline veuve BLONDIAU.
Section A1 - n°187B	échéance le 06.11.2023 dévolue à M. FACHAUX Robert.
Section A2 - n° 164	échéance le 15.04.2023 dévolue à M. LAURENT Henri.
Section C2 - n°129B	échéance le 02.12.2023 dévolue à Mme BACZYNSKI Josépha veuve KOSMOWSKI.
Section C2 - n°249	échéance le 23.08.2023 dévolue à Mme HAAK Alice épouse IACOPUCCI.
Section E - n°232	échéance le 07.10.2023 dévolue à M. KALINARCZYK Antoine.
Section E - n°256	échéance le 18.03.2023 dévolue à M. GORA Louis.
Section G - n°10	échéance le 29.02.2023 dévolue à Mme DUBOIS Lucienne veuve NOWAKOWSKI.
Section G - n°127	échéance le 16.04.2023 dévolue à Mme DUBRULLE Liberté veuve ROUTIER.
Col. 2.1.2.	échéance le 13.10.2023 dévolue à M. KARBOWY Jean-François.
Col. 2.1.3.	échéance le 26.11.2023 dévolue à Mme LACONI Lucie veuve BEUDIN.
Col. 2.2.7.	échéance le 15.12.2023 dévolue à M. TILLOY Jean-Bernard.
Col. 2.2.8	échéance le 09.09.2023 dévolue à Mme MERLIER Marie-Françoise.

Cimetière NORD :

Section A1 - n°168	échéance le 14.10.2023 dévolue à M. DEMAY Louis.
Section A1 - n°215	échéance le 08.04.2023 dévolue à Mme GRABAREK Françoise.
Section A2 - n°30	échéance le 27.01.2023 dévolue à M. PRZYBYLKA Edouard.
Section A3 - n°26	échéance le 07.11.2023 dévolue à Mme BAUMANN Pélagie veuve SOMMERFELD.
Section A3 - n°112	échéance le 03.03.2023 dévolue à M. MARIE Francis et Mme DETREZ Bernadette.
Section A3 - n°121	échéance le 25.09.2023 dévolue à M. LELONG Gaston.

Section B2 - n°50	échéance le 05.02.2023 dévolue à Mme PAGET Paulette.
Section B2 - n°88 OURDOUILLIE.	échéance le 26.08.2023 dévolue à Mme FRANCOIS Berthe veuve
Section B2 - n° 102	échéance le 09.11.2023 dévolue à M. BARAFFE Roger.
Section B2 - n°112	échéance le 27.03.2023 dévolue à M. MALOLEPSZY Etienne.
Section C2 - n°87	échéance le 21.02.2023 dévolue à M. LEFEBVRE Auguste et Mme MAHIEU Elisa.
Section C2 - n°115	échéance le 26.01.2023 dévolue à Mme SCHEFFLER Gertrude veuve CIURLIK.
Section G - n°2	échéance le 09.11.2023 dévolue à M. SALICKI Stanislas.
Section G - n°203	échéance le 18.11.2023 dévolue à Mme TASSIN Yvonne épouse BERNARD.
Section H - n°1	échéance le 04.11.2023 dévolue à M. WINKLER Jean.
Section H - n°286	échéance le 05.07.2023 dévolue à Mme MORTREUX Antonia.
Section H - n°292	échéance le 15.05.2023 dévolue à Mme ROBILLARD Gisèle veuve BOTSONT.
Section H - n°308	échéance le 11.01.2023 dévolue à M. GREBERT Robert.
Section H - n°386	échéance le 29.02.2023 dévolue à Mme CAMUS Véronique veuve MARMIN.
Section H - n°391	échéance le 01.04.2023 dévolue à M. WATTEL Georges.
Section H - n°392	échéance le 01.04.2023 dévolue à M. FRUCHART André.
Section H - n°395	échéance le 05.11.2023 dévolue à DOLLE Jean-Jacques.
Section H - n°399	échéance le 22.05.2023 dévolue à Mme PORCHET Jacqueline veuve JURDECZKA.
Section H - n°423	échéance le 30.05.2023 dévolue à Mme SAKWINSKI Wladyslawa veuve CHABINSKI.
Section K - n°364	échéance le 31.01.2023 dévolue à Mme WALORSKA Anna épouse GRUDZIEN.
Section K - n°368	échéance le 15.04.2023 dévolue à Mme WACIK Marie épouse PAGOWSKI.
Section K - n°377	échéance le 23.07.2023 dévolue à M. DHENIN Raymond.
Section K - n°383	échéance le 03.08.2023 dévolue à Mme BOUCHEZ Josiane épouse LEGRAND.
Section K - n°397	échéance le 13.09.2023 dévolue à M. NACCARATO Franco et Mme DEGARDIN Dominique.
Section K - n°398	échéance le 19.11.2023 dévolue à M. NACCARATO Alfred et Mme DELEURY Michèle.
Section L - n°37	échéance le 13.10.2023 dévolue à M.SIMOUNE Moustapha et Mme CHOUKAH Aïcha.
Section L - n°38	échéance le 04.11.2023 dévolue à M. EL WAKIL Mohamed et Mme ATIA Yasmine.
Section M - n°11	échéance le 31.01.2023 dévolue à Mme CUIRA Jeanne épouse GORYL.
Section M - n°13	échéance le 15.12.2023 dévolue à Mme LITWAK Eve.
Section M - n°33	échéance le 14.04.2023 dévolue à M. WISSOCQ Joël.
Section M - n°34	échéance le 29.10.2023 dévolue à M. BOULANGER Edouard.
Col. 2.1.2.	échéance le 14.06.2023 dévolue à Mme CICHOCKI Annie épouse WATEL.
Col. 6.1.5.	échéance le 20.02.2017 dévolue à Mme FOUBET Paulette épouse BECFEVRE.
Col. 6.1.7.	échéance le 24.06.2017 dévolue à Mme HALFORD Louise épouse DUFLOT.
Col. 8.1.3.	échéance le 07.01.2023 dévolue à Mme CUISSE Marie-Christine.
Col. 8.1.4.	échéance le 15.01.2023 dévolue à Mme DETREZ Bernadette.
Col. 8.1.6.	échéance le 14.01.2023 dévolue à Mme DUBOIS Cécile épouse BOROWIECKI.
Col. 8.1.15.	échéance le 03.10.2023 dévolue à M. NOWACZYK.

Article 2 : Les restes des corps inhumés dans ces concessions seront en tant que de besoin, recueillis et suivant le cas, portés en crémation puis déposés dans l'ossuaire du cimetière Est prévu à cet effet, ainsi que les urnes contenues dans les cases de columbarium.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite.

Article 4 : la présente décision sera affichée en l'Hôtel de Ville et à l'entrée de chaque cimetière pendant un délai de deux mois.

Article 5 : la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de l'arrondissement de LENS et au Comptable Public.

Article 6 : Le Directeur Général Adjoint en charge de la Vie de la cité-Accès aux services Publics et ressources internes de la Mairie et le Comptable public de la Ville de Lens sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à LENS, le **18 NOV. 2025**

POUR LE MAIRE,
ADJOINTE AU MAIRE,

Fatima AIT CHIKHEBBIH

